

Carnet d'entraide ATE: tableau des prestations

État: 28.5.2024

Prestations liées aux personnes (valable 1 année à partir du paiement de la prime)	Montants illimité	Montants illimité
<p>Primes</p> <p>Le supplément «Monde» est valable jusqu'à l'échéance de la couverture de base (Europe)</p>	<p>Carnet d'entraide Europe</p> <p>non-motorisé: Fr. 82.– par année pour famille/ménage</p> <p>non-motorisé: Fr. 68.– par année pour personne seule</p> <p>motorisé: Fr. 107.– par année pour famille</p> <p>motorisé: Fr. 89.– par année pour personne seule</p>	<p>Complément «Monde»</p> <p>supplément de Fr. 90.– par année pour famille/ménage</p> <p>supplément de Fr. 70.– par année pour personne seule</p> <p>Fr. 45.– prime partielle (si le carnet d'entraide ATE Europe est valable moins que 6 mois) pour famille/ménage</p> <p>Fr. 35.– prime partielle (si le carnet d'entraide ATE Europe est valable moins que 6 mois) pour personne seule</p>
<p>Le supplément «Plus» pour frais d'annulation augmentation somme d'assurance jusqu'à max. Fr. 80 000.–</p>	<p>—</p>	<p>Complément «Plus»</p> <p>Fr. 108.– par année pour famille/ménage</p> <p>Fr. 85.– par année pour personne seule</p>
<p>Personnes assurées ou ayant droit</p>	<p>ouverture unique: personne seule titulaire du carnet et personnes en ménage commun</p> <p>entreprises: au maximum 5 personnes nommément désignées sur le carnet d'entraide</p>	<p>couverture unique: personne seule titulaire du carnet et personnes en ménage commun</p> <p>entreprises: au maximum 5 personnes nommément désignées sur le carnet d'entraide</p>

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale, 3001 Berne
tél. 031 328 58 12, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.ate.ch/carnetentraide, assistance@ate.ch

Annulation	<p>jusqu'à Fr. 20 000.– par personne seule avec complément «Plus» Fr. 40 000.– par personne seule</p> <p>jusqu'à Fr. 50 000.– par famille avec complément «Plus» Fr. 80 000.– par famille également valable pour la Suisse/FL</p>	<p>jusqu'à Fr. 20 000.– par personne seule avec complément «Plus» Fr. 40 000.– par personne seule</p> <p>jusqu'à Fr. 50 000.– par famille avec complément «Plus» Fr. 80'000.– par famille</p>
Report de la date de départ	jusqu'à Fr. 3 000.– par personne également valable pour la Suisse/FL	jusqu'à Fr. 3 000.– par personne
Couverture SOS (prestations liées aux personnes)	prestations SOS illimitées couverture SOS également valable pour la Suisse/FL	prestations SOS illimitées
Frais de recherche et de sauvetage ainsi que les frais d'appel par radio	jusqu'à Fr. 20 000.– par personne	jusqu'à Fr. 20 000.– par personne
Frais de transport jusqu'à l'hôpital le plus proche apte à procurer les soins appropriés	illimités	illimités
Frais d'un transport d'urgence médicalisé jusqu'à l'hôpital apte à procurer les soins appropriés dans la localité au domicile de la personne assurée	illimités	illimités
L'organisation et les frais des formalités imposés par les autorités lorsqu'une personne assurée décède pendant le voyage	illimités	illimités
Rapatriement en cas de décès	illimités	illimités
Frais du retour temporaire (au maximum pour 2 personnes)	jusqu'à Fr. 3 000.– par personne	jusqu'à Fr. 3 000.– par personne
Accompagnement d'enfants mineurs au domicile (seulement avec accord de l'Européenne SA)	Frais de déplacement (train/classe économique pour l'avion) et frais de logement (hôtel de classe moyenne avec petit déjeuner) pour une personne tière	Frais de déplacement (train/classe économique pour l'avion) et frais de logement (hôtel de classe moyenne avec petit déjeuner) pour une personne tière
Frais supplémentaires liés à un retour imprévu	base du tarif première classe pour le train, classe économique pour l'avion	classe économique pour l'avion
Avance sur frais remboursable, si une personne assurée doit être hospitalisée à l'étranger	jusqu'à Fr. 5 000.– par personne	jusqu'à Fr. 10 000.– par personne

Frais correspondant à la partie du voyage/séjour non utilisée (sans les frais de transport)	<p>jusqu'à Fr. 20 000.– par personne seule avec complément «Plus» Fr. 40 000.– par personne seule</p> <p>jusqu'à Fr. 50 000.– par famille avec complément «Plus» Fr. 80 000.– par famille</p>	<p>jusqu'à Fr. 20 000.– par personne seule avec complément «Plus» Fr. 40 000.– par personne seule</p> <p>jusqu'à Fr. 50 000.– par famille avec complément «Plus» Fr. 80 000.– par famille</p>
<p>Soit les frais supplémentaires nécessaires à la poursuite du voyage ou au logement et à la nourriture ou si le voyage se poursuit avec un véhicule de location</p> <p>Couverture mondiale: pour la poursuite du voyage ou le logement et les repas (location d'un véhicule de remplacement de même catégorie incluse)</p>	<p>jusqu'à Fr. 1 000.– par personne</p> <p>jusqu'à Fr. 1 500.– quel que soit le nombre de personnes utilisant le véhicule de location</p>	<p>jusqu'à Fr. 3 000.– par personne</p>
Frais de visite (après 7 jours)	vol classe économique / hôtel classe moyenne jusqu'à Fr. 5 000.– par personne	vol classe économique / hôtel classe moyenne jusqu'à Fr. 5 000.– par personne
Terminal de l'aviation perdu entre deux vols à cause d'un retard d'au moins 6 heures	jusqu'à Fr. 1 000.– par personne	jusqu'à Fr. 1 000.– par personne
Conséquences de vol de documents	assurées dans le cadre des prestations susmentionnées	assurées dans le cadre des prestations susmentionnées
Frais supplémentaires pour correspondances aériennes manquées	en cas de défaillance technique	en cas de défaillance technique
Blocage des cartes de crédit et cartes clients (sans compter les frais de réactivation)	frais d'intervention (sans frais de remplacement)	frais d'intervention (sans frais de remplacement)
Protection SOS au domicile (p.ex. en cas de porte ou fenêtre restées ouvertes) sans compter les frais de réparation	frais d'intervention (sans frais de réparation)	frais d'intervention (sans frais de réparation)
Couverture des frais médicaux et hospitaliers dans le monde entier	jusqu'à Fr. 100 000.– par personne (en complément de l'assurance maladie / accidents pour les frais médicaux à l'étranger).	jusqu'à Fr. 100 000.– par personne (en complément de l'assurance maladie / accidents pour les frais médicaux à l'étranger).
<p>Couverture en cas d'insolvabilité d'une compagnie aérienne ou d'autres prestataires de services</p> <p>Couverture des frais de changement de réservation jusqu'à Fr. 2 000.– par personne assurée, pour autant que la compagnie aérienne (vol de ligne), la compagnie de croisière ou de ferry, l'hôtel ou la compagnie ferroviaire ait dû cesser ses activités pour cause d'insolvabilité.</p>	jusqu'à max. Fr. 2 000.– par personne	jusqu'à max. Fr. 2 000.– par personne
<p>Protection juridique (Suisse/FL exclus)</p> <p>Réparation du dommage, droit en matière d'assurance, droit pénal, retrait de permis, droit contractuel</p>	<p>jusqu'à max. Fr. 250 000.– au total</p> <p>la protection juridique Suisse/FL doit être assurée séparément</p>	<p>jusqu'à max. Fr. 50 000.– au total</p>

Remplacement des bagages Frais causés par un retard de remise de bagages imputable à une entreprise de transports publics concessionnée	jusqu'à Fr. 1 000.– par personne max. Fr. 4 000.– par réservation également valable pour la Suisse/FL	jusqu'à Fr. 1 000.– par personne max. Fr. 4 000.– par réservation
Prise en charge de la franchise des voitures de location	jusqu'à Fr. 5 000.– (couverture de l'exclusion de franchise de l'assurance casco complète).	jusqu'à Fr. 5 000.– (couverture de l'exclusion de franchise de l'assurance casco complète).
Étendue géographique Sont considérés comme Europe tous les états du continent européen ainsi que les îles du bassin méditerranéen, les Canaries et Madère, Spitzberg, de même que les états extra-européens riverains de la Méditerranée. La frontière orientale est constituée au nord de la Turquie par l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie, ainsi que par la chaîne de l'Oural.		
Étendue Suisse	comprend également une assurance SOS-incidents de voyages, frais d'annulation et bagages (sans protection juridique), sans supplément	compris dans la couverture de base «Europe»
Assurance supplémentaire frais d'annulation «Plus» pour frais d'annulation double somme d'assurance jusqu'à max. Fr. 80 000.–		avec complément «Plus» Fr. 40 000.– par personne seule avec complément «Plus» Fr. 80 000.– par famille
Numéro d'urgence – depuis la Suisse: 0848 801 803 / fax 0848 801 804 – depuis l'étranger: 0041 848 801 803 / fax 0041 848 801 804 – depuis USA/Canada: 011 41 848 801 803 – depuis Australie: 0011 41 848 801 803	numéro de téléphone gratuit – depuis la Suisse: 00800 8001 8003 – depuis l'étranger: 00 800 8001 8003	numéro de téléphone gratuit – depuis la Suisse: 00800 8001 8003 – depuis l'étranger: 00 800 8001 8003 Indicatif USA/Canada: 011 Indicatif Australie: 0011
Prestations liées au véhicule (dépannage à l'étranger) ne sont valables qu'en concluant un Carnet d'entraide ATE Europe pour personnes motorisées	voir tableau Carnet d'entraide ATE Europe motorisé, «Prestations liées à la voiture» les prestations ne sont valables qu'à l'étranger	les prestations liées à la voiture ne sont valables qu'en Europe extension «Monde» pas possible